



Cuisine aménagée: façade frigidaire fissurée au bout de 6 mois

Par **jude10**, le **22/04/2008** à **09:27**

Bonjour,

J'ai acheté il y a 1 an une cuisine équipée et posée par Hygéna (cout total environ 10000 euros).

6 mois plus tard, la façade en chêne qui recouvrait le frigidaire se fissure tout le long du coin gauche.

Les conditions générales de ventes stipulent une garantie de 10 ans, or le cuisiniste m'informe au bout de 6 mois d'attente que le fabricant ne fabrique le produit et ne peut en aucun cas remplacer ma façade fissurée.

Que puis je faire pour les obliger à remplacer la façade de mon frigidaire ?

Merci de votre réponse

Par **gloran**, le **23/04/2008** à **15:07**

Vous êtes sous garantie. Donc, mettez les en demeure (recommandé AR) sous un mois de réparer le dommage conformément aux clauses contractuelles. Menacez le dans ce courrier de lancer une procédure d'injonction de faire.

J'ai déjà utilisé cette procédure avec succès contre un cuisiniste du réseau Schmidt, qui pourtant avait déposé le bilan. Le juge a rendu une décision en ma faveur pour terminer la

cuisine (dans les fait, plus grand chose : une porte à installer + carrelage), décision qui m'a permis de me positionner comme créancier. Puis ensuite, négo avec Schmidt France + le repreneur et l'affaire était jouée.

Pas besoin d'avocat, procédure rapide légère peu onéreuse, mais préparez un joli dossier aux petits oignons pour le juge, plus c'est propre, clair et sans bavure (et sans aucun doute), mieux ce sera :

- photocopie du contrat, surlignez les clauses que vous utilisez / dénoncez,
- photos, numérotées et annotées clairement.
- copie de votre mise en demeure.

Ne lancez la procédure qu'après expiration du délai que vous stipulerez dans la mise en demeure (ici un mois semble correct, plutôt que sous huitaine / quinzaine).

Pour savoir comment fonctionne la procédure et comment l'initier, vous trouverez sans difficulté sur Google.

Cordialement